

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances
-STAR-**

Siège social : Square Avenue de Paris –1025- Tunis

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 02 mai 2019, accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Ghazi HANTOUS et Mr Chiheb GHANMI.

Bilan au 31/12/2018

(chiffres arrondis en dinars)

		au 31/12/2018			au 31/12/2017
ACTIF		brut:	amortissements et provisions:	net:	net:
AC1 Actifs incorporels					
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		13 692 235	5 739 238	7 952 997	8 687 510
AC13 Fonds commercial					
		13 692 235	5 739 238	7 952 997	8 687 510
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et machines					
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		18 568 255	13 493 684	5 074 571	5 003 635
		18 568 255	13 493 684	5 074 571	5 003 635
AC3 Placements					
AC31 Terrains et constructions		36 124 790	6 410 012	29 714 778	29 371 014
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		29 163 851	4 596 944	24 566 907	24 672 486
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		6 960 939	1 813 068	5 147 871	4 698 528
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations		122 171 801	25 198 534	96 973 267	97 016 534
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation		122 171 801	25 198 534	96 973 267	97 016 534
AC33 Autres placements financiers		715 039 375	7 765 843	707 273 532	655 226 105
AC331 Actions, autres titres à revenu variable		26 418 190	5 101 283	21 316 907	20 651 837
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		656 802 852	2 650 502	654 152 350	597 550 450
AC334 Autres prêts		14 397 098	14 059	14 383 040	14 206 777
AC336 Autres		17 421 235		17 421 235	22 817 040
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		4 987 824		4 987 824	4 846 416
		878 323 790	39 374 389	838 949 402	786 460 069
AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte					
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques					
AC510 Provision pour primes non acquises		10 042 170		10 042 170	9 730 373
AC531 Provision pour sinistres (non vie)		71 076 618		71 076 618	42 820 906
AC541 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)		4 707 575		4 707 575	4 003 528
		85 826 363	0	85 826 363	56 554 807
AC6 Créances					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		240 652 226	55 598 960	185 053 266	196 879 709
AC611 Primes acquises et non émises		24 006 554		24 006 554	21 838 316
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe		159 739 006	48 864 445	110 874 561	125 252 465
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		56 906 666	6 734 514	50 172 152	49 788 927
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		17 808 603	4 511 351	13 297 252	5 797 473
AC63 Autres créances		23 435 468	859 357	22 576 110	15 953 075
AC631 Personnel		697 207	737	696 471	328 893
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		19 865 487		19 865 487	12 897 961
AC633 Débiteurs divers		2 872 774	858 621	2 014 153	2 726 221
AC64 Créances sur ressources spéciales					
		281 896 296	60 969 668	220 926 628	218 630 257
AC7 Autres éléments d'actif					
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		18 106 476		18 106 476	28 460 176
AC72 Charges reportées		11 668 784		11 668 784	11 882 127
AC721 Frais d'acquisition reportés		11 668 784		11 668 784	11 882 127
AC73 Comptes de régularisation Actif		24 736 008		24 736 008	25 183 200
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		22 510 320		22 510 320	23 579 626
AC732 Estimations de réassurance		344 199		344 199	601 000
AC733 Autres comptes de régularisation		1 881 488		1 881 488	1 002 573
AC74 Ecart de conversion		2 878 518		2 878 518	2 041 051
		57 389 785	0	57 389 785	67 566 555
Total de l'actif		1 335 696 725	119 576 978	1 216 119 746	1 142 902 833

Bilan au 31/12/2018

(chiffres arrondis en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET LE PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
<u>CAPITAUX PROPRES:</u>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	23 076 930	23 076 930
CP2 Réserves et primes liées au capital	163 360 184	159 104 621
CP3 Rachat d'actions propres	0	0
CP4 Autres capitaux propres	1 926 258	1 926 258
CP5 Résultat reporté	136 858 200	136 727 097
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	325 221 573	320 834 906
CP6 Résultat de l'exercice	17 742 134	7 048 489
Total capitaux propres avant affectation	342 963 706	327 883 395
<u>PASSIF:</u>		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres provisions	1 293 000	2 785 550
	1 293 000	2 785 550
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	105 014 865	105 917 634
PA320 Provision d'assurance vie	49 453 514	46 760 756
PA330 Provision pour sinistres (vie)	12 977 521	9 632 195
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	579 092 698	528 937 890
PA340 Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes (vie)	30 302	0
PA341 Provisions pour participations aux bénéfiques et ristournes (non vie)	12 319 193	10 427 341
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage	0	1 019 275
PA361 Autres provisions techniques (non vie)	14 517 295	18 071 121
	773 405 387	720 766 211
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
	20 458 137	19 950 379
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	20 788 572	23 272 753
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	9 241 265	10 047 355
PA63 Autres dettes	29 822 476	25 674 425
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	5 764 931	5 343 973
PA632 Personnel	7 604 638	5 650 205
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	7 974 455	6 947 945
PA634 Crédoiteurs divers	8 478 452	7 732 302
	59 852 313	58 994 532
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisation Passif		
PA711 Estimations de réassurance	14 364 490	9 857 556
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	3 782 713	2 665 209
PA72 Ecart de conversion	18 147 203	12 522 765
	18 147 203	12 522 765
Total du Passif	873 156 040	815 019 438
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		
	1 216 119 746	1 142 902 833

L'état de résultat technique de l'assurance non-vie arrêté au 31/2/2018

(chiffres arrondis en dinars)

		<u>Opérations brutes</u> <u>31/12/2018</u>	<u>Cessions et/ou</u> <u>rétrocessions</u> <u>31/12/2018</u>	<u>Opérations nettes</u> <u>31/12/2018</u>	<u>Opérations nettes</u> <u>31/12/2017</u>
PRNV1 Primes acquises					
Primes émises et					
PRNV11 acceptées	+	346 072 840	35 894 772	310 178 069	319 586 276
Variation de la provision					
PRNV12 pour primes non					
acquises	+/-	902 769	-311 797	1 214 566	-30 083 053
		346 975 609	35 582 974	311 392 635	289 503 223
Produits de placements					
alloués, transférés de					
PRNT3 l'état de résultat	+	43 266 973		43 266 973	35 866 989
Autres produits					
PRNV2 techniques	+	867 778	0	867 778	951 137
CHNV1 Charge de sinistres					
CHNV11 Montants payés	-	275 600 209	18 682 046	256 918 164	196 830 672
Variation de la provision					
CHNV12 pour sinistres	+/-	50 154 808	28 255 712	21 899 097	58 613 339
		325 755 018	46 937 757	278 817 260	255 444 011
Variation des autres					
CHNV2 provisions techniques	+/-	-3 553 826		-3 553 826	2 641 934
Participation aux					
CHNV3 bénéfiques et ristournes		5 665 625	1 027 491	4 638 133	3 601 872
CHNV4 Frais d'exploitation					
CHNV41 Frais d'acquisition	-	33 057 267		33 057 267	34 095 582
Variation du montant					
CHNV42 des frais d'acquisition					
reportés	+/-	213 344		213 344	-6 279 439
CHNV43 Frais d'administration	-	24 981 985		24 981 985	28 862 330
commissions reçues					
CHNV44 des réassureurs	+		8 729 196	8 729 196	9 033 736
		58 252 596	8 729 196	49 523 400	47 644 736
Autres charges					
CHNV5 techniques	-	27 841 611		27 841 611	24 414 464
Variation de la provision					
pour égalisation et					
CHNV6 équilibrage	+/-	-1 019 275		-1 019 275	1 019 275
résultat technique de					
l'assurance et/ou de la					
RTNV réassurance non vie	+/-	-21 831 387	-21 111 471	-719 917	-8 444 942

L'état de résultat technique de l'assurance vie arrêté au 31/12/2018

(chiffres arrondis en dinars)

		<u>Opérations brutes</u>	<u>Cessions et/ou</u>	<u>Opérations nettes</u>	<u>Opérations nettes</u>
	Notes	<u>31/12/2018</u>	<u>rétrocessions</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
			<u>31/12/2018</u>		
PRV1 Primes					
PRV11 Primes émises et acceptées	+	12 660 237	357 928	12 302 309	12 152 802
PRV2 Produits de placements					
PRV21 Revenus des placements	+	3 499 920		3 499 920	2 925 543
PRV22 Produits des autres placements	+				
		3 499 920	0	3 499 920	2 925 543
Reprise de corrections de valeur sur placements	+	1 356 355		1 356 355	1 148 027
PRV23 placements	+	1 356 355		1 356 355	1 148 027
PRV24 placements et de change	+	689 989		689 989	516 666
		2 046 345	0	2 046 345	1 664 693
Plus values non réalisées sur placements	+				
PRV3 placements	+				
PRV4 Autres produits techniques	+	0		0	4 950
CHV1 Charge de sinistres					
CHV11 Montants payés	-	3 322 070		3 322 070	3 540 623
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	./+/-	3 345 326		3 345 326	595 968
		6 667 396	0	6 667 396	4 136 591
Variation des autres provisions techniques					
CHV2 techniques	./+/-	2 692 758		2 692 758	3 363 011
CHV21 Provision d'assurance vie	./+/-	2 692 758		2 692 758	3 363 011
		2 692 758	0	2 692 758	3 363 011
Participation aux bénéfices et ristournes					
CHV3 ristournes		30 302		30 302	0
CHV4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition	-	2 511 226		2 511 226	2 488 004
CHV43 Frais d'administration	-	1 922 293		1 922 293	2 003 578
CHV44 commissions reçues des réassureurs	+			0	0
		4 433 519	0	4 433 519	4 491 582
CHV5 Autres charges techniques	-	457 693		457 693	398 416
CHV9 Charges de placements					
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	110 064		110 064	92 862
CHV91	-	110 064		110 064	92 862
CHV92 Correction de valeur sur placements	-	1 526 065		1 526 065	1 340 552
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	108 834		108 834	107 703
		1 744 963	0	1 744 963	1 541 117
Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)		2 179 871	357 928	1 821 943	2 817 271

L'état de résultat arrêté au 31/12/2018

(chiffres arrondis en dinars)

		<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	+/- -719 917	-8 444 942
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	+/- 1 821 943	2 817 271
PRNT1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)		
PRNT11	Revenus des placements	+	58 059 868
PRNT12	Produits des autres placements	+	51 057 574
		58 059 868	51 057 574
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	+	22 500 461
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	+	11 446 171
		33 946 632	29 052 783
CHNT1	Charges des placements (assurance et/ou réassurance non vie)		
CHNT11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	1 825 839
CHNT12	Correction de valeur sur placements	-	25 315 755
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	1 805 442
		28 947 036	26 896 095
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la	-	43 266 973
PRNT2	Autres produits non techniques	+	2 003 328
CHNT3	Autres charges non techniques	-	267 007
	Résultat provenant des activités ordinaires	22 630 837	11 537 104
CHNT4	Impôts sur le résultat	-	4 562 790
	Résultat provenant des activités ordinaires après im	18 068 047	7 745 278
PRNT4	Gains extraordinaires	+	
CHNT5	Pertes extraordinaires	-	325 914
	Résultat extraordinaire	-325 914	696 789
	Résultat net de l'exercice	17 742 134	7 048 489
	Effet des modifications comptables (nets CHNT6/PRN d'impôt)		
	Résultat net de l'exercice après modifications compt	17 742 134	7 048 489

L'état de flux de trésorerie arrêté au 31/12/2018
(*Exprimé en Dinars Tunisien*)

	AU 31/12/2018	AU 31/12/2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçus des assurés	395 592 973	339 090 962
Sommes versés pour paiement des sinistres	-261 926 081	-216 320 073
Encaissements des primes reçues (acceptation)	1 783 940	1 229 207
Sommes versés pour paiement des sinistres (acceptation)	-1 047 184	-249 968
Commissions versés sur les acceptations	-542 899	-352 051
Décaissements des primes pour les cessions	-34 423 278	-33 880 333
Encaissements des sinistres pour les cessions	7 792 669	7 688 290
Commissions reçus sur les cessions	8 947 076	8 515 736
Commissions versés aux intermédiaires	-31 995 585	-27 171 125
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-32 596 178	-31 609 142
Variation des dépôts auprès des cédantes	-212 223	-102 577
Variation des espèces reçus des cessionnaires	3 384 817	-1 284 106
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-98 683 866	-109 566 168
Encaissements liés à la cession de placements financiers	52 344 258	80 534 103
Taxes et impôts versés au Trésor	-69 521 733	-61 885 594
Produits financiers reçus	61 019 521	51 102 395
autres mouvements	-3 002 312	-12 271 399
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	-3 086 084	-6 531 843
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 082 821	-6 112 440
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	14 000	22 000
Décaissement provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation	-1 044 893	-6 988 260
Encaissement provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	1 448 000	1 400 000
Décaissement provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	-2 835 318	-8 749 616
Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	30 000	3 746 886
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	-4 471 032	-16 681 430
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions	-2 796 585	-6 190 036
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	-2 796 585	-6 190 036
VARIATION DE TRESORERIE	-10 353 701	-29 403 309
TRESORERIE AU DEBUT DE LA PERIODE	28 460 176	57 863 485
TRESORERIE A LA CLOTURE DE LA PERIODE	18 106 476	28 460 176
	-10 353 701	-29 403 309

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES AU 31/12/2018

(Exprimé en Dinars Tunisien)

	31/12/2018	31/12/2017
<u>Engagements Reçus</u>		
Cautions reçues	4 203 529	4 650 659
Cautions Agents Généraux	2 385 000	2 220 000
TOTAL	6 588 529	6 870 659
<u>Engagements donnés</u>		
Cautions données	3 088 217	3 386 741
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	332 800	332 800
TOTAL	3 421 017	3 719 541

LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31/12/2018

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination sociale	Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances –STAR-
Forme Juridique	Société anonyme faisant appel public à l'épargne
Date de Création	Décembre 1958
Capital social	23 076 930 dinars
Nombre d'actions	2 307 693
Siège social	Square Avenue de Paris Tunis
Secteur d'activité	Assurances et Réassurances
Registre de commerce	B 17339 1996
Code TVA	0002388 V P M 000
Réseau de production	16 Succursales 168 agents 34 courtiers

2- FAITS MARQUANTS

L'exercice 2018 a connu les faits marquants suivants :

- La poursuite des efforts de stabilisation et de correction des anomalies du premier lot du projet de refonte du système d'information « Horizon »,
- Un avancement des travaux de mise en œuvre du programme d'exécution du Plan Stratégique et Opérationnel « Vision »,
- La poursuite des actions de communication à travers le lancement d'une campagne publicitaire institutionnelle visant à développer la notoriété de la société et à entretenir son image.
- La poursuite de la stratégie commerciale et d'animation du réseau avec un encadrement et un accompagnement continu de la part d'une équipe commerciale spécifiquement formée.
- Mise en place du nouvel organigramme doté d'une nouvelle vision managériale et de gouvernance offrant une meilleure collaboration entre les différentes entités,
- Un **résultat net** de 17,742 MD contre 7,048 MD en 2017,
- Un **total Bilan** de 1 218,120 MD contre 1 142,903 MD l'année précédente,
- Des **fonds propres** avant résultat de l'ordre de 325 ,222 MD contre 320,835 MD en 2017,
- Une évolution des **primes acquises** de 6,8 % atteignant 359 ,636 MD contre 336,833 MD en 2017,
- Une évolution des **règlements de sinistres** de 37% soit 263,693 MD contre 192,601 MD en 2017,
- Des produits de placements nets de 66,861 MD contre 56,263 MD en 2017.

3- NORMALISATION COMPTABLE

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, sont préparés par application de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables prévues par le décret 96-2459 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers sont effectués conformément aux normes comptables sectorielles 26 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 et 31 relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance (arrêté du ministre des finances du 26 juin 2000).

4- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables les plus significatives, retenues pour la préparation des comptes arrêtés au 31/12/2018, se résument comme suit :

4-1 Les Actifs incorporels et corporels d'exploitation :

Ces actifs sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur la base des taux suivants :

Logiciels	33%
Matériels de Transport	20%
Matériels informatiques	15%
Mobiliers et Matériels de bureau	10%
Agence. Aménagement et Installations	10%

4-2 Placements :

a- Les placements immobiliers :

Les terrains et les constructions figurent pour leur valeur réévaluée en 2001, les constructions font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie restante. Les parts dans les sociétés à objet foncier non cotées sont évaluées à leur coût d'acquisition.

A la date de l'arrêté des états financiers, il est procédé à l'évaluation :

- des terrains et des constructions à leur valeur comptable nette des amortissements (pour les biens amortissables),
- des parts dans les sociétés à objet foncier à leur valeur mathématique. Les moins-values par rapport à la valeur comptable font l'objet d'une provision pour dépréciation.

b- Placements financiers et placements dans les entreprises avec lien de participation :

b-1 Actions et autres titres à revenus variables :

Cette catégorie de placement comprend les titres dont le revenu dépend du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. Ainsi sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissements ainsi que les parts des organismes de placements collectifs.

Les actions et autres titres à revenus variables sont enregistrés à leurs coûts d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables, à l'exception des titres réévalués.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées : Cours moyen boursier du mois de décembre

Actions non cotées : Valeur mathématique au 31/12/N-1

Parts d'OPCVM : Valeur liquidative du 31 Décembre

Les moins-values font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice, les plus-values ne sont pas constatées.

b-2 Obligations et autres titres à revenu fixe :

Les obligations et titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constituée à due concurrence.

4-3 Créances :

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances

* Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisés subrogées à l'entreprise d'assurance.

* Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.

* Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et /ou de réassurance tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

4-4 Les provisions sur créances :

Les créances nées d'opérations d'assurance directe sont provisionnées conformément à la circulaire du Comité Générale des Assurances n°24 /2017 du 29/03/2017 :

* Les créances sur les assurés (siège et succursales) par ancienneté aux taux suivants :

2016 et antérieurs	100%
2017	20%
2018	0%.

* Les créances sur les intermédiaires (agents et courtiers) par ancienneté aux taux suivants :

2015 et antérieurs	100%
2016	80%
2017	60%
2018	20%.

* Les créances contentieuses sont provisionnées en totalité.

* La provision des autres postes de créances est calculée au cas par cas en tenant compte de l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

4-5 Les primes acquises et non émises :

Elles sont afférentes à l'exercice 2018 mais n'ayant pu être émises. Elles sont estimées à partir de la moyenne des primes acquises non émises des trois derniers exercices.

4-6 Les primes à annuler :

Les primes à annuler sont évaluées par référence à une méthode statistique conformément à la norme comptable n° 28.

4-7 Autres éléments d'actif :

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités, les charges reportées, les comptes de régularisation et les écarts de conversion.

4-8 Capitaux propres :

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les autres réserves, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

4-9 Provisions Techniques :

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005.

Les provisions techniques portées au passif concernent les engagements de la société envers ses assurés, réassurance comprise. Les provisions techniques à la charge des réassureurs sont portées à l'actif du bilan.

a- Provisions pour primes non acquises :

Ces provisions sont destinées à constater pour l'ensemble des contrats en cours la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Ces provisions sont calculées séparément pour chaque contrat sur la base de la méthode du prorata- temporis.

Les provisions PNA afférentes aux primes RC décennales font l'objet d'un traitement spécial.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

En réassurance facultative la provision est calculée suivant les taux de cession par branche sauf pour la branche aviation qui est calculée au prorata- temporis.

La provision pour primes non acquises relative aux acceptations est calculée à partir des comptes envoyés par les cédantes.

Le contrôle des provisions PNA prorata-temporis et des dépôts de réassurance a été effectué conformément à l'article 15 du code des assurances.

b- Provisions mathématique vie :

La provision mathématique d'assurance vie correspond à la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

c- Provisions pour sinistres à payer :

Les provisions pour sinistres à payer Auto, Incendie, A.R.D.S, Aviation et transport sont déterminées selon la méthode de l'inventaire permanent qui engendre une mise à jour permanente par les jeux des aggravations et des améliorations.

Les provisions pour sinistres à payer des branches groupe, vie et Accidents de travail sont évaluées dossier par dossier à la date d'arrêté comptable.

La provision pour sinistres à payer automobile dégâts matériels, est calculée suivant les cadences de règlements observées dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs, le coût moyen et le dossier par dossier, l'évaluation la plus élevée est retenue.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) et des chargements pour frais de gestion.

Les provisions pour sinistres à payer sont présentées au passif après déduction des prévisions de sauvetages et recours à encaisser.

La provision pour sinistre à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

La provision pour sinistre à payer relative aux acceptations est estimée par référence aux comptes envoyés par les cédantes.

d- Provisions mathématiques des rentes :

Les provisions mathématiques des rentes correspondent à la valeur actuelle des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes. Son montant est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

e- Provisions pour participation aux bénéfices et Ristournes :

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires de contrats d'assurance sous la forme de participation aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la société.

Le montant des ristournes est évalué par référence à une méthode statistique.

f- Provisions pour risques en cours :

Cette provision représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer.

Elle est destinée à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats d'assurance en cours susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où cette charge n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.

g- Provisions pour égalisation :

Cette provision permet d'égaliser les fluctuations de sinistres pour les années à venir.

4-10 Les revenus :

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées à leur émission et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

4-11 Les charges par destination :

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

Ces charges comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9 sont réparties suivant les destinations suivantes :

- Frais de règlement de sinistres
- Frais d'acquisition
- Frais d'administration
- Frais de gestion des placements
- Autres charges techniques.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux diverses destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application de clés pour les charges directement affectables
- Imputation indirecte des autres frais à partir de clés de répartition suivants : l'effectif - la masse salariale.

4-12 Affectation des produits nets des placements :

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les frais généraux affectés aux placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins-values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes ((Provisions Techniques au 01/01/N + Provisions Techniques au 31/12/N) / 2).

4-13 Méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices :

La STAR applique la méthode de l'impôt exigible pour la comptabilisation l'impôt sur les bénéfices.

4-14 L'état de flux de trésorerie :

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de recensement individuel par flux.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

La trésorerie se compose des avoirs en dinars et en devises auprès des banques, du Centre des chèques Postaux et de la caisse.

Les encaissements des primes reçus des assurés sont présentés nets de ristournes et de la quote-part des Co-assureurs.

Les sommes versés pour paiement des sinistres sont présentés nets de la quote-part des Co-assureurs.

Les décaissements ou encaissements liés aux opérations d'acquisition ou de cessions de placements financiers enregistrent les flux de trésorerie compensés des opérations de souscription et de cession des bons de trésor, des bons de trésor assimilables et des placements en devises.

4-15 L'état des engagements hors bilan :

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté conformément à la norme NC26 § 47, la société ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants.

5- COMPARABILITE DES COMPTES :

Les méthodes d'évaluation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2018 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes de 2017.

6-CONTROLE INTERNE :

Le système de contrôle interne mis en place par la société permet de réaliser les objectifs suivants :

- Maîtrise des activités et des opérations,
- Présentation des informations conformes aux caractéristiques qualitatives définies dans le cadre conceptuel de la comptabilité financière,
- Conformité aux lois, réglementation et directives de la direction générale et du comité d'audit.

Le programme d'Audit pour l'année 2018 a été établi en fonction des priorités arrêtées par la direction générale et le comité d'audit et compte tenu des recommandations des commissaires aux comptes.

7-LES COMITES SPECIAUX ET ROLES DE CHAQUE COMITE :

- **Comité de réflexion sur la stratégie commune** : composé de membres du Conseil d'Administration, ce comité examine les sujets relatifs à la stratégie, la planification et les objectifs de la société et leur suivi.
- **Comité d'audit** : composé de trois membres parmi les administrateurs et la division d'audit interne, le comité veille au respect de la mise en place des systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, la protection des actifs, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementations. Il assure le suivi des travaux des organes de contrôle et propose la nomination des commissaires aux comptes.
- **Comité de placement** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division financière, le comité arrête la politique de placement et examine les opportunités offertes sur le marché.
- **Comité de gestion des risques** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division gestion des risques, le comité arrête la stratégie de gestion des risques, analyse l'exposition de la société aux risques et présente les procédures correctives pour la maîtrise de ces risques.
- **Comité de nomination et de rémunération** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division des ressources humaines , le comité est chargé de mettre en place une politique de nomination , rémunération , recrutement et remplacement des dirigeants et cadres supérieurs .

8-EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE :

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

4-NOTES SUR LE BILAN (les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

I-NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

❖ AC1 - Actifs incorporels

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2018	Amortissements au 31/12/2018	Valeur Nette au 31/12/2018	Valeur Nette au 31/12/2017
Droit au bail	41 000	41 000	0	0
Logiciels	13 547 985	5 594 988	7 952 997	8 687 510
Autes actifs	103 250	103 250	0	0
TOTAL	13 692 235	5 739 238	7 952 997	8 687 510

❖ AC2- Actifs corporels d'Exploitation

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2018	Amortissements au 31/12/2018	Valeur Nette au 31/12/2018	Valeur Nette au 31/12/2017
Materiels de transport	816 764	651 563	165 201	157 027
MMB	3 373 916	2 349 407	1 024 509	970 721
AAI	8 195 036	5 639 732	2 555 304	2 244 312
Materiels Informatique	6 182 539	4 852 982	1 329 557	1 631 575
TOTAL	18 568 255	13 493 684	5 074 571	5 003 635

❖ AC3 - Placements

AC31- Placements Immobiliers

Libellés	Valeur Brute au 31/12/2018	Amortissement s et Provisions	Valeur Nette au 31/12/2018	Valeur Nette au 31/12/2017
Terrains	11 863 299		11 863 299	10 854 751
Constructions	24 143 191	6 391 712	17 751 479	18 416 263
Parts dans les sociétés à objet fonci	118 300	18 300	100 000	100 000
TOTAL	36 124 790	6 410 012	29 714 778	29 371 014

AC32- Placements dans les entreprises avec lien de participation

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Actions Cotées	108 935 282	108 734 247
Actions Non Cotées	13 236 519	13 171 518
Valeur brute	122 171 801	121 905 765
Provisions	25 198 534	24 889 231
Valeur nette	96 973 267	97 016 534

AC33- Placements Financiers

AC331- Actions et autres titres à revenus variables :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Actions Cotées	14 010 643	15 135 274
Actions OPCVM	8 941 380	6 604 535
Actions Non Cotées	2 508 893	2 508 893
Actions étrangères	957 275	957 275
Valeur brute	26 418 190	25 205 977
Provisions	5 101 283	4 554 140
Valeur nette	21 316 907	20 651 837

AC332- Obligations et autres titres à revenus fixes :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts obligataires	95 783 852	103 250 952
Emprunts indivis	150 000	150 000
Placements bons de trésor	425 000 000	385 000 000
Placements BTA	135 869 000	109 800 000
Valeur brute	656 802 852	598 200 952
Provisions	2 650 502	650 502
Valeur nette	654 152 350	597 550 450

AC334 - Prêts

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Prêts au personnel	14 366 629	14 194 225
Prêts sur police vie	30 469	26 610
Valeur brute	14 397 098	14 220 835
Provisions	14 059	14 059
Valeur nette	14 383 040	14 206 777

AC336- Autres placements

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Dépôt auprès de la TGT	5 783 800	3 372 142
Placements en devises	11 602 247	19 409 710
Autres dépôts	35 188	35 188
TOTAL	17 421 235	22 817 040

AC34- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes

Cette rubrique englobe les dépôts prélevés à l'encontre de la STAR par les compagnies cédantes sur les affaires acceptées.

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts en garantie des PPNA	1 480 708	1 174 604
Dépôts en garantie des PSAP	3 507 116	3 671 812
TOTAL	4 987 824	4 846 416

❖ AC5 - Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Provision pour primes non acquises	10 042 170	9 730 373
Provision pour sinistres non vie	71 076 618	42 820 906
Prov. pour part. des ass. aux bénéfécies	4 707 575	4 003 528
TOTAL	85 826 363	56 554 807

❖ AC6 - Créances

Libellés	Montant brut au 31/12/2018	Provision	Montant net au 31/12/2018	Montant net au 31/12/2017
AC61 Créances nées d'opérations d'assurances directe				
AC611 Primes acquises et non émises				
	24 006 554		24 006 554	21 838 316
AC612 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Primes à annuler	-3 631 741		-3 631 741	-3 302 488
créances sur les assurés etsur les intermédiaires	119 936 434	20 742 155	99 194 279	119 986 267
créances contentieuses	20 625 146	20 607 251	17 895	0
Autres créances	22 809 167	7 515 039	15 294 128	8 568 686
TOTAL	159 739 006	48 864 445	110 874 561	125 252 465
AC613 Créances indemnisiées subrogées à l'entreprise d'assurances				
	56 906 666	6 734 514	50 172 152	49 788 927
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance				
Rétrocessionnaires	182 640		182 640	59 117
Cédants	3 462 649	1 135 914	2 326 735	539 926
Cessionnaires	14 163 313	3 375 437	10 787 876	5 198 430
TOTAL	17 808 602	4 511 351	13 297 252	5 797 473
AC63 Autres Créances				
Personnel	697 207	736	696 471	328 893
Etat,orga.sécurité sociale	19 865 486		19 865 486	12 897 961
autres débiteurs divers	2 872 774	858 621	2 014 153	2 726 221
TOTAL	23 435 468	859 357	22 576 111	15 953 075
TOTAL GENERAL	281 896 296	60 969 668	220 926 628	218 630 257

❖ AC7–Autres éléments d'actif

AC71 Avoirs en banque, CCP et Caisse :

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Avoirs en banque	16 318 803	26 320 961
CCP	1 763 835	2 081 771
Caisse	23 838	57 444
TOTAL	18 106 476	28 460 176

AC 72Charges reportées

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Frais d'acquisition reportés	11 668 784	11 882 127
TOTAL	11 668 784	11 882 127

AC 73 Comptes de régularisation Actif

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	22 510 320	23 579 626
AC732 Estimation de réassurance	344 199	601 000
AC733 Autres comptes de régularisation		
charges à répartir	0	33 578
Autres produits à recevoir	324 551	274 006
commissions à recevoir	1 556 938	694 990
TOTAL	24 736 008	25 183 200

II -NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

❖ CP- Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	CAPITAUX PROPRES 2017 AVANT AFFECTATIO N	Affectations et imputations	Dividendes	Résultat 2018	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018
Capital Social	23 076 930				23 076 930
Primes liées au capital	126 623 070				126 623 070
Réserves Légales	2 307 693				2 307 693
Autres réserves	32 100 116	4 255 563			36 355 679
Résultats reportés	136 727 097	2 946 489	-2 815 386		136 858 200
Résultat Décembre 2017	7 048 489	-7 048 489			0
Résultat Décembre 2018				17 742 134	17 742 134
TOTAL	327 883 395	153 563	-2 815 386	17 742 134	342 963 706

Les mouvements sur le fonds social concernent les intérêts des prêts au personnel (444 638 dinars).

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré des résultats reportes après déduction des réserves prévues par les textes législatifs spéciaux et les réserves statutaires

Les dividendes relatifs à l'exercice 2017 ont été distribués en totalité sur le report à nouveau disponible au 31/12/2013.

❖ PA2-Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31/12/2018 à 1 293 000 dinars et représentent des provisions pour litiges.

❖ P3- Provisions techniques brutes

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation 2018	Variation 2017
Prov.pour primes non acquises	105 014 865	105 917 634	-902 769	30 266 837
Prov.Mathématiques Vie	49 453 514	46 760 756	2 692 758	3 363 012
Prov.pour Sinistres à Payer Vie	12 977 521	9 632 194	3 345 327	595 967
Prov.pour Sinistres à Payer non Vie	579 092 698	528 937 890	50 154 808	66 762 209
Prov.Mathématiques des Rentes	13 753 751	14 395 104	-641 353	-695 013
Prov.p/ Part.des Ass.aux Bénéfices Vie	30 302	0	30 302	-10 140
Prov.p/ Part.des Ass.aux Bénéfices et aux ristournes	12 319 193	10 427 341	1 891 852	-1 244 656
Prov pour Egalisation décès	0	1 019 275	-1 019 275	1 019 275
Prov pour risques en cours	763 544	3 676 017	-2 912 473	3 336 947
TOTAL	773 405 388	720 766 211	52 639 177	103 394 438

❖ PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts en garantie des PPNA	5 050 933	4 922 356
Dépôts en garantie des PSAP	15 407 204	15 028 023
TOTAL	20 458 137	19 950 379

❖ PA6 Autres dettes

PA61- Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Siège, agents d'assurances et succursales	6 677 892	9 829 425
Autres Créditeurs	14 110 680	13 443 328
TOTAL	20 788 572	23 272 753

PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Rétrocessionnaires	358 710	180 722
Cédants	2 863 408	1 855 032
Cessionnaires	6 019 147	8 011 601
TOTAL	9 241 265	10 047 355

PA63- Autres dettes

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts et cautionnements reçus	5 764 931	5 343 973
Personnel	7 604 638	5 650 205
État , Organisme de sécurité sociale	7 974 454	6 947 945
Autres Créditeurs divers	8 478 452	7 732 302
TOTAL	29 822 475	25 674 425

❖ PA7Autres passifs

PA71 Comptes de régularisation Passif

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Charges à payer	8 139 361	5 073 658
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	36 546	359 521
Intérêts de retard des traites	415 034	404 349
Intérêts sur les cautions	453 242	343 459
Différence sur les prix de remboursements à percevoir	5 320 307	3 676 569
TOTAL	14 364 490	9 857 556

5-NOTES SUR LES ETATS DE RESULTAT (les chiffres sont exprimés en DT : Dinars tunisiens)

1-Primes émises et acceptées

Les primes émises et acceptées nettes des cessions et rétrocessions des branches vie et non vie de la STAR ont atteint 322 480 377 DT en 2018 contre 331 739 078 DT en 2017, soit une variation nette 9 258 701 DT.

Libellés	Opérations brutes 2018	Cessions 2018	Opérations nettes au 31/12/2018	Opérations nettes au 31/12/2017
Primes émises non vie PRNV1	346 072 840	35 894 772	310 178 068	319 586 276
Primes émises vie PRV1	12 660 237	357 928	12 302 309	12 152 802
Total	358 733 077	36 252 700	322 480 377	331 739 078

2 - Charges de sinistres

Les charges de sinistres nettes des cessions et rétrocession des branches vie et non vie se sont élevées à 285 484 656 DT 2018 contre 259 580 602 DT en juin 2017 enregistrant une baisse de 25 904 054 DT qui se détaille comme suit :

Désignation	Opérations brutes au 31/12/2018	Cessions 2018	Opérations nettes au 31/12/2018	Opérations nettes au 31/12/2017
Non vie				
Montants payés CHNV11	275 600 210	18 682 046	256 918 164	196 830 672
Variation de la PSAP CHNV12	50 154 808	28 255 712	21 899 096	58 613 339
Total non vie	325 755 018	46 937 758	278 817 260	255 444 011
Vie				
Montants payés CHV11	3 322 070		3 322 070	3 540 623
Variation de la PSAP CHV12	3 345 326		3 345 326	595 968
Total vie	6 667 396	0	6 667 396	4 136 591
Total général	332 422 414	46 937 758	285 484 656	259 580 602

3-Variation des autres provisions techniques

Libellés	31/12/2018	31/12/2017
Non vie		
var.provisions mathématiques rentes	-641 353	-695 012
var.provisions pour risques en cours	-2 912 473	3 336 946
Total non vie	CHNV2	-3 553 826
Vie		
var.provisions mathématiques	2 692 758	3 363 011
Total vie	CHV2	3 363 011

4-Participations aux bénéfiques et ristournes

Libellés		Opérations brutes au 31/12/2018	Cessions 2018	Opérations nettes au 31/12/2018	Opérations nettes au 31/12/2017
Non vie					
participations aux bénéfices payés		1 938 037	323 444	1 614 593	2 717 702
ristournes		1 835 736	704 047	1 131 689	1 284 627
provisions pour participation aux bénéfices		1 628 987	0	1 628 987	-405 228
provisions pour ristournes		262 864		262 864	4 771
Total non vie	CHNV3	5 665 624	1 027 491	4 638 133	3 601 872
Vie					
participations aux bénéfices payés				0	10 140
provisions pour participation aux bénéfices		30 302		30 302	-10 140
Total vie	CHV3	30 302	0	30 302	0

5-Frais d'exploitation

Libellés		31/12/2018	31/12/2017
Non vie			
Frais d'acquisition	-	33 057 267	34 095 582
Var. des frais d'acquisition reportés	-	-213 344	6 279 439
frais d'administration	-	24 981 986	28 862 330
commissions reçues des réassureurs	+	8 729 196	9 033 736
Total non vie	CHNV4	49 523 400	47 644 736
Vie			
Frais d'acquisition	-	2 511 226	2 488 004
frais d'administration	-	1 922 293	2 003 578
commissions reçues des réassureurs	+		
Total vie	CHV4	4 433 519	4 491 582
Total Général		53 956 919	52 136 318

6-Autres charges techniques

Libellés		31/12/2018	31/12/2017
Non vie			
Autres charges techniques	-	27 841 611	24 414 464
Total non vie	CHNV5	27 841 611	24 414 464
Vie			
Autres charges techniques	-	457 693	398 416
Total vie	CHV5	457 693	398 416
Total Général		28 299 304	24 812 880

7-Autres Produits techniques

Libellés		31/12/2018	31/12/2017
Non vie			
Produits techniques	PRNV2	867 778	951 137
Vie			
Produits techniques	PRV2	0	4 950
Total		867 778	956 087

8-Produits et charges des placements

Désignation		31/12/2018	31/12/2017
<i>Produits des placements</i>			
Revenus des placements	PRNT13 + PRV23	61 559 789	53 983 117
Revenus des placements immobiliers		404 992	406 856
Revenus des obligations et autres titres à revenus fixes		49 573 102	43 220 905
Revenus des participations		8 488 479	7 035 841
autres revenus		3 093 216	3 319 515
Reprise de corrections de valeurs sur placements	PRNT13 + PRV23	23 856 816	21 183 780
Profits provenant de la réalisation des placement	PRNT14 + PRV24	12 136 160	9 533 696
TOTAL		97 552 765	84 700 593
<i>Charges des placements</i>			
Charges de gestion des placements	CHNT11 + CHV91	1 935 903	1 713 514
Corrections de valeurs sur placements	CHNT12 + CHV92	26 841 819	24 736 327
Pertes provenant de la réalisation des placement:	CHNT13 + CHV93	1 914 277	1 987 371
TOTAL		30 691 999	28 437 212
<i>Revenus nets</i>		66 860 765	56 263 381

9-Frais Généraux par nature

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
salaires et compléments de salaires	35 083 211	30 132 366
charges sociales	13 187 200	10 855 122
autres charges	2 196 542	2 011 055
<i>Total charges de personnel</i>	50 466 953	42 998 543
<i>Impôts et taxes</i>	9 793 517	9 904 734
<i>Autres charges</i>	10 935 473	9 009 620
Total des charges par nature	71 195 943	61 912 897

10- Charges de commissions

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
commissions des agents d'assurances, courtiers et bancassurances	29 607 741	32 180 776

11-Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux amortissements	3 332 686	3 173 036
Dotations aux provisions des créances	11 153 346	9 202 067
Reprises des provisions des créances	-8 992 163	-1 733 131
TOTAL	5 493 869	10 641 972

12- Ventilation par destination des frais généraux et des dotations

La réglementation impose d'affecter aux comptes techniques les frais généraux, les frais de gestion des placements ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions. Ces derniers sont repartis par des clés dans les destinations suivantes :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Total des charges affectées au compte technique Vie	5 113 871	5 125 632
Total des charges affectées au compte technique Non Vie	99 775 603	98 403 850
Frais de gestion des placements	1 408 077	1 206 163
TOTAL	106 297 551	104 735 645

13- Passage du résultat comptable au résultat fiscal

Résultat comptable	22 304 924
Réintégrations	39 261 614
Déductions	- 48 529 994
Résultat fiscal	13 036 544
Impôt sur les sociétés (35%)	- 4 562 790
Résultat Net au 31/12/2018	17 742 134

6-NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie a atteint au 31/12/2018 un montant de 18 106 476 dinars contre 28 460 176 dinars au 31/12/2017, soit une variation négative de 10 353 700 dinars.

Cette variation négative de trésorerie résulte principalement des flux de trésorerie liés à l'exploitation qui est de valeur 3 086 084 dinars.

Les flux positifs provenant de l'exploitation sont de l'ordre de 529 974 241 dinars.

Les flux négatifs provenant de l'exploitation sont de l'ordre de 533 060 325 dinars.

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2018, un flux de trésorerie net négatif de 4 471 032 dinars provenant, d'une part, de l'acquisition de titres de participations, d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 5 963 032 dinars et, d'autre part, de l'encaissement suite au cession des actions et des constructions pour un montant de 1 478 000 dinars.

L'activité de financement a dégagé, au cours de l'exercice 2018, un flux de trésorerie négatif de 2 796 585 dinars provenant de la distribution des dividendes.

7-ANNEXES (les chiffres sont exprimés en DT : Dinars tunisiens)

1. Etat récapitulatif des placements au 31/12/2018

	valeur brute	valeur nette	juste valeur
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	36 124 790	29 714 778	63 530 900
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	109 702 889	79 594 489	270 015 608
Parts d'OPCVM	38 887 102	38 695 685	39 986 065
Obligations et autres titres à revenu fixe	656 802 852	654 152 350	654 152 350
Prêts au personnel	14 397 098	14 383 040	14 383 040
Depôts auprès des entreprises cédantes	4 987 824	4 987 824	4 987 824
Autres	17 421 235	17 421 235	17 421 235
Total	878 323 790	838 949 402	1 064 477 022
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	858 938 868	819 578 538	1 045 106 158
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	63 466 174	63 466 174	63 466 174

2. Ventilation des charges et des produits des placements au 31/12/2018

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers		404 992	404 992
Revenus des participations	7 722 510	765 969	8 488 479
Revenus des autres placements		48 673 999	48 673 999
Autres revenus financiers		3 992 318	3 992 318
Total produits des placements	7 722 510	53 837 278	61 559 788
intérêts		444 965	444 965
frais externes et internes		82 861	82 861
autres frais		1 408 077	1 408 077
Total charges des placements	0	1 935 903	1 935 903

3. Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers

	EXERCICE				
	2014	2015	2016	2017	2018
Participation aux résultats	11 966	1 924	-218 405	0	30 302
Participation attribuée et payée	5 036		7 418	10 140	
Variation Prov. Participation bénéfiques	6 930	1 924	-225 823	-10 140	30 302
Provisions mathématiques moyennes	33 755 926	37 166 077	40 641 791	45 079 250	48 107 135

4. Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer au 31/12/2018

ANNEE D'INVENTAIRE 2016	Exercice de survenance				
	2014	2015	2016	2017	2018
Réglements cumulés	140 652 266	117 342 868	90 712 093		
Provisions pour sinistres	61 949 336	98 694 178	163 861 974		
Total charges des sinistres	202 601 602	216 037 046	254 574 067		
Primes acquises	270 691 732	292 538 501	305 805 187		
% Sinistres /primes acquises	75%	74%	83%		

ANNEE D'INVENTAIRE 2017	Exercice de survenance				
	2014	2015	2016	2017	2018
Réglements cumulés	159 854 173	141 961 100	123 809 931	91 499 355	
Provisions pour sinistres	47 031 885	76 270 096	108 489 524	174 082 751	
Total charges des sinistres	206 886 058	218 231 196	232 299 455	265 582 106	
Primes acquises	270 691 732	292 538 501	305 805 187	354 767 966	
% Sinistres /primes acquises	76%	75%	76%	75%	

ANNEE D'INVENTAIRE 2018	Exercice de survenance				
	2014	2015	2016	2017	2018
Réglements cumulés	173 443 622	168 187 794	166 209 654	144 631 498	109 855 328
Provisions pour sinistres	25 235 059	50 221 558	79 558 306	137 639 509	212 549 065
Total charges des sinistres	198 678 681	218 409 352	245 767 960	282 271 007	322 404 393
Primes acquises	270 691 732	292 538 501	305 805 187	354 767 966	346 975 609
% Sinistres /primes acquises	73%	75%	80%	80%	93%

5. Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : catégorie vie au 31/12/2018

	Raccordement	Total
Primes émises	PRV1 1°colonne	12 660 237
Charges de prestations	CHV1 1°colonne	-6 667 396
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	CHV2 1°colonne	-2 692 758
Solde de souscription		3 300 083
Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	-2 511 226
Autres charges de gestion nettes	CHV43+CHV5-PRV4	-2 379 986
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-4 891 212
Produits nets de placements	PRV2-CHV9	3 801 302
Participation aux résultats	CHV3 1°colonne	-30 302
Solde Financier		3 771 000
Part réassureurs /rétrocessionnaires dans les primes cédées	PRV1 2°colonne	-357 928
les prestations payés	CHV1 2°colonne	
les charges de provision pour prestations	CHV2 2°colonne	
la participation aux résultats	CHV3 2°colonne	
Commissions reçues des réassureurs /rétrocession	CHV44 2°colonne	
Solde de réassurance / rétrocession		-357 928
Résultat technique		1 821 943
Informations complémentaires		
Montant des rachats		114 182
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		62 461 336
Provisions techniques brutes à l'ouverture		56 392 951

6. Tableau de rattachement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : catégorie non vie au 31/12/2018

	Rattachement	Total
PRIMES ACQUISES		346 975 609
Primes émises	PRNV11 1°colonne	346 072 840
Variation des Primes non acquises	PRNV12 1°colonne	902 769
CHARGES DE PRESTATION		-321 181 916
Prestations et Frais payés	CHNV11 1°colonne	-275 600 209
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12+CHNV2+ CHNV6 1°colonne	-45 581 707
Solde de souscription		25 793 693
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	-33 270 610
Autres charges de gestion nettes	CHNV43+CHNV5-PRNV2	-51 955 818
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-85 226 428
Produits nets de placements	PRNT3	43 266 973
Participation aux résultats	CHNV3 1°colonne	-5 665 625
Solde Financier		37 601 348
Part réassureurs /rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2°colonne	-35 582 974
les prestations payés	CHNV11 2°colonne	18 682 046
les charges de provision pour prestations	CHNV12+CHNV2+CHNV6 2°colonne	28 255 712
la participation aux résultats	CHNV3 2°colonne	1 027 491
Commissions reçues des réassureurs /rétrocessionnaires	CHNV44	8 729 196
Solde de réassurance / rétrocession		21 111 471
Résultat technique		-719 917
<i>Informations complémentaires</i>		
Provisions pour Primes non Acquises clôture		105 014 865
Provisions pour Primes non Acquises Réouverture		105 917 634
Provisions pour Sinistres à Payer clôture		579 092 698
Provisions pour Sinistres à Payer Réouverture		528 937 890
Autres Provisions techniques clôture		26 836 488
Autres Provisions techniques Réouverture		29 517 737

Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2018

CATEGORIES	GROUPE	A.TRAVAIL	INCENDIE	RISQUES DIVERS	TRANSPORT	AVIATION	AUTOMOBILE	ACCEPTATION	TOTAL
PRIMES ACQUISES	93 538 665		16 238 522	15 397 065	8 210 003	4 331 869	207 567 632	1 691 853	346 975 609
Primes émises	93 365 834		16 347 836	15 187 377	8 200 552	4 999 696	205 973 589	1 997 957	346 072 840
Variation des Primes non acquises	172 831		-109 314	209 688	9 451	-667 827	1 594 043	-306 103	902 769
CHARGES DE PRESTATION	-83 196 941	-503 013	-14 105 228	-13 810 372	-23 147 841	-2 403 310	-183 097 349	-917 863	-321 181 917
Prestations et Frais payés	-85 096 993	-1 188 302	-8 997 195	-12 176 023	-5 272 925	-730 501	-161 047 477	-1 090 793	-275 600 209
Charges des provisions pour prestations diverses	1 900 052	685 289	-5 108 033	-1 634 350	-17 874 915	-1 672 809	-22 049 871	172 930	-45 581 707
Solde de souscription	10 341 724	-503 013	2 133 294	1 586 692	-14 937 837	1 928 558	24 470 284	773 990	25 793 693
Frais d'acquisition	-4 904 553		-1 323 929	-1 951 264	-659 285	-74 725	-24 318 317	-38 536	-33 270 610
Autres charges de gestion nettes	-14 249 456	-211 871	-2 358 424	-4 837 064	-1 666 474	-284 105	-27 668 885	-679 539	-51 955 818
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-19 154 009	-211 871	-3 682 354	-6 788 328	-2 325 759	-358 831	-51 987 202	-718 075	-85 226 429
Produits nets de placements	1 469 778	1 032 698	1 724 406	3 011 571	988 120	390 172	34 329 645	320 583	43 266 973
Participation aux résultats	-1 462 578		-383 237	-270 123	-1 558 322	-824	-1 990 540		-5 665 625
Solde Financier	7 200	1 032 698	1 341 169	2 741 448	-570 202	389 348	32 339 105	320 583	37 601 349
Part réassureurs /rétrocessionnaires dans les primes acquises	-665 364		-9 612 761	-8 402 554	-5 129 359	-3 412 338	-8 151 831	-208 767	-35 582 974
les prestations payés	751 743	22 210	6 274 683	6 275 132	5 178 130	172 000	2 671	5 476	18 682 046
les charges de provi. pour prestations	97 288	-22 210	4 186 230	1 838 378	20 025 482	1 959 719	170 825		28 255 712
la participation aux résultats			181 435	-119 331	965 387				1 027 491
Commissions reçues des réassureurs /rétrocession			2 043 871	1 478 803	1 616 058	-17 565	3 565 821	42 209	8 729 196
Solde de réassurance / rétrocession	183 667	0	3 073 458	1 070 428	22 655 698	-1 298 185	-4 412 514	-161 082	21 111 471
Résultat technique	-8 621 418	317 814	2 865 567	-1 389 760	4 821 899	660 892	409 673	215 416	-719 917
<i>Informations complémentaires</i>									
Provisions pour Primes non Acquises clôture	215 770		3 371 821	4 775 740	973 875	3 419 460	90 777 490	1 480 708	105 014 865
Provisions pour Primes non Acquises Réouverture	388 601		3 262 508	4 985 428	983 327	2 751 633	92 371 533	1 174 605	105 917 634
Provisions pour Sinistres à Payer clôture	20 080 736	2 316 999	23 466 677	41 422 527	21 009 556	3 949 830	463 165 246	3 681 127	579 092 698
Provisions pour Sinistres à Payer Réouverture	20 961 513	2 360 935	18 358 644	39 798 065	3 134 641	2 277 021	438 193 014	3 854 057	528 937 890

SOCIETE « ASSURANCES STAR »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CLOS AU 31/12/2018

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total du bilan de **1 216 119 746 DT** au 31 Décembre 2018 et un résultat bénéficiaire de l'exercice clos à cette date de **17 742 134 DT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »** au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »** conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit

des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a. Provisions sur les créances nées d'opérations d'assurance directe :

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances – STAR a appliqué la circulaire du Comité Général des Assurances N° 24-2017 du 29 Mars 2017 fixant la méthode de détermination des provisions sur les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance comme indiqué dans la note aux états financiers n°4-4.

Au 31 décembre 2018, les créances nées d'opérations d'assurance directe s'élèvent à **240 652 226** DT. Les provisions constituées pour couvrir les risques rattachés à ces créances sont à l'ordre de **55 598 960** DT. La compagnie tient compte des encaissements reçus, des protocoles d'arrangements et des dettes envers ses clients (Affaire Siège) sous forme de Participation aux bénéfices pour le calcul de la base de créances à provisionner.

A ce titre, nous avons examiné l'adéquation des provisions constituées sur les créances sur les assurés et sur les intermédiaires de la compagnie en procédant comme suit :

- Vérification de l'exhaustivité des créances ;
- Vérification de la bonne application des critères édictés par la circulaire du Comité Général des Assurances N° 24-2017 du 29 Mars 2017 ;
- Vérification de la correcte évaluation des créances sur les assurés et sur les intermédiaires.

b. Evaluation des provisions techniques

La **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances – STAR**, en tant qu'une société d'assurances, doit identifier et quantifier ses engagements actuels et futurs. La constitution de provisions techniques suffisantes pour faire face aux engagements nés des contrats d'assurances souscrits constitue l'élément crucial d'un régime sain d'adéquation des fonds propres et de solvabilité. Cette obligation est prévue à l'article 59 du code des assurances qui exige des sociétés d'assurances de constituer des provisions techniques suffisantes pour le règlement intégral de leurs engagements vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires de contrats.

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et comme décrit dans la note 4.9 des états financiers.

Au 31 décembre 2018, les provisions techniques s'élèvent à un montant de **773 405 mDT** pour un total de bilan de **1 216 120 mDT**, soit 64% du total bilan.

La **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances – STAR** a recouru au service d'un cabinet d'audit externe pour la réévaluation des dossiers sinistres AUTOMOBILE CORPORELS et un échantillon des dossiers sinistres CONTENTIEUX MATERIELS. Les travaux effectués Fin Janvier 2019 couvrent 90% des dossiers en question et les discussions et corrections sont effectuées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Au 31 décembre 2018, les provisions pour sinistres à payer de la branche AUTOMOBILE s'élèvent à un montant de **466 980 mDT** pour un total des provisions pour sinistres à payer non vie de **579 093 mDT**, soit **81%** du total des provisions pour sinistres à payer non vie.

Compte tenu de l'importance des montants en jeu et de la complexité des méthodes de détermination des provisions techniques, nous avons considéré l'évaluation des provisions techniques comme une question clé dans notre audit.

Nos diligences comprennent :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des provisions techniques afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- Faire appel à un actuaire inscrit sur le registre tenu par la fédération tunisienne des sociétés d'assurances ayant fait l'objet d'une acceptation préalable par le CGA afin d'évaluer les provisions techniques non vie et vie de la **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances – STAR**,
- S'assurer que les provisions techniques ont été évaluées conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et / ou de réassurance »,
- Examiner un échantillon des dossiers de sinistres des différentes branches d'assurances conformément à la circulaire du CGA N° 2010-258.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Sur la base de notre examen nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans ces informations pouvant contredire les états financiers de la **STAR** arrêtés au 31 décembre 2018.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport par ce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration.

Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables ont été présentées à la Direction Générale dans un rapport distinct sous forme de lettre de direction.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 29 mars 2019

Les co-commissaires aux comptes

■ P/ GSAudit&Advisory
Ghazi HANTOUS

■ P/ La Générale d'Audit et Conseil
Chiheb GHANMI

SOCIETE « ASSURANCES STAR »
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE 2018

Messieurs les actionnaires,

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de **la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR**, et en application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

La direction générale de votre société ne nous a pas informé des nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018

B. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- La convention d'actionariat avec la STB est encore en vigueur, la rémunération annuelle de la STB est de 11 000 dinars HT en 2018.
- La convention de bancassurance conclue avec la STB est encore en vigueur.

C. Rémunération des dirigeants

C1. Les obligations et engagements de la **Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR** envers ses dirigeants tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. Le Président du Conseil d'Administration a bénéficié de :

- a- Une enveloppe mensuelle brute de 1.000 dinars qui a été servie en 2018
- b- Un forfait téléphonique de 150 dinars par mois.

2. Le Directeur Général a bénéficié des salaires et des avantages suivants :

- a- Un salaire mensuel qui se détaille en :
 - Salaire net mensuel de 6.500 DT
 - Cotisation sociale à la charge de l'employé 1.140 DT
 - Une retenue sur impôt sur le revenu de 3.446 DT
 - Charges sociales patronales de 2 884 DT
- b- Prime d'intéressement au titre de l'année 2017 et servie en 2018 (prorata de 4 mois):
 - Prime d'intéressement nette de 8.376 DT
 - Une retenue sur impôt sur le revenu de 4.580 DT
 - Charges sociales patronales de 2.885 DT
- c- Les avantages en nature suivants:
 - Une voiture de fonction;
 - 500 litres de carburant par mois;
 - La prise en charge des frais de téléphone pour un montant de 1 930 DT.

3. La rémunération de l'ancien Président Directeur Général pour la période allant du 01/01/2017 au 30/09/2017 et servie en 2018:

- a- Prime d'intéressement au titre de l'année 2017 servie en 2018 :
 - Prime d'intéressement nette de 26.677 DT
 - Une retenue sur impôt sur le revenu de 14.589 DT
 - Charges sociales patronales de 1.534 DT

Les obligations et engagements de la Société « **Tunisienne d'Assurances et de Réassurances - STAR** » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos au 31 Décembre 2018, se présentent comme suit :

	Président Du Conseil D'administration		Directeur Général		Ancien Président Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	13 800		150 974	-	44 471	0
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-		
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-		
Paiements en actions	-	-	-	-		
TOTAL	13 800		150 974	-	44 471	0

C2. L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2018 a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel de 7.200 dinars par administrateur, par membre du comité permanent d'audit, par membre du comité de placement et par membre du comité de gestion des risques.

Le montant brut comptabilisé à ce titre s'élève respectivement à 86.400 dinars pour les jetons de présence et à 62.400 dinars pour les rémunérations des autres comités.

En dehors des conventions et opérations précitées, ainsi que celles considérées courantes et réalisées dans des conditions normales, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales

Fait à Tunis, le 29 mars 2019

Les co-commissaires aux comptes

■ P/ GSAudit&Advisory
Ghazi HANTOUS

■ P/ La Générale d'Audit et Conseil
Chiheb GHANMI